



DOCUMENTS À FOURNIR

-Fiche d'inscription 2019
téléchargeable sur le site de la
mairie
(les enfants inscrits en février 2019
n'ont pas besoin de réimprimer cette
fiche)

-Photocopie des vaccins (pour une
première inscription)

-Bons CAF si il y en a

-Chèque à l'ordre de Familles
Rurales

PAIEMENT À L'INSCRIPTION !

HORAIRES

Les jeudis de 8h45 à 12h et
de 13h30 à 16h
Vendredi 22 mars de 16h à 18h
Vendredi 29 mars de 16h à 18h

L'inscription ne sera effective
qu'après réception du paiement.

Inscriptions jusqu'au 29 mars

Relais Familles et Jeunesse
13 rue sur Meuse
55300 Saint-Mihiel

Des questions ?

Contactez Astrid Milas
06 02 37 09 78
famillesrurales.astrid@orange.fr

www.famillesrurales.org/stmihiel



Association loi 1901, membre du Mouvement
Familles Rurales.

Fédération Familles
Rurales Meuse
2 Quai Carnot
55000 Bar le Duc
03 29 76 24 90

Mise en page : Fédération nationale F. Barber - Facebook - Juin 2017



ACCUEIL DE LOISIRS SAINT-MIHIEL

DU 8 AU 12 AVRIL 2019

Pour les enfants de 4 à 12 ans



À LA RECHERCHE
Des petites bêtes

LIEU :

Relais Familles—13 rue sur Meuse
55300 Saint Mihiel

HORAIRES :

Arrivée et départ échelonnés des enfants
entre 8h30 et 9h15 et entre 17h et 18h
(Possibilité de journées avec repas ou
sans repas)



ACTIVITÉS

VIENS AVEC NOUS À LA DÉCOUVERTES DES PETITES BETES QUE TU PEUX TROUVER DANS L'EAU OU DANS LA FORET

- Activités manuelles diverses
- Grand jeu
- Ateliers Pâtisserie
- Jardinage

Nous irons également chercher des traces de petites bêtes au bord de l'eau et dans la forêt à Bonzée

le jeudi 11 avril lors de notre sortie au CPIE

* Les activités présentées ci-dessus le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon la météo ou les opportunités.



TARIFS

Habitants de Saint Mihiel et de la CODECOM				
	Semaine sans repas		Semaine avec repas	
	1 enfant	À partir du 2ème enfant et plus	1 enfant	À partir du 2ème enfant et plus
QF < 550€	10€	8€	35€	33€
551 < QF < 700€	15€	13€	40€	38€
QF > 701	50€	43€	75€	68€

QF : Quotient familial de la CAF

Tarifs hors CODECOM majorés de 7€ par enfant

Les bons CAF ont déjà été déduits des montants indiqués.

Les chèques vacances et les CESU sont acceptés pour le paiement.

N'oubliez pas de vous munir de vos bons d'aides au temps libres délivrés par la CAF.

Avec le soutien de :

